



PROJET  
NOUVELLE  
UNIVERSITÉ  
À NANTES

# PROJET NOUVELLE UNIVERSITÉ À NANTES

## Ateliers

### « Gouvernance et répartition des compétences »

Synthèse des positions exprimées lors des ateliers consacrés aux instances des pôles et des composantes

Du 19 au 23 mars 2018

[Avril 2018]

[www.univ-nantes.fr](http://www.univ-nantes.fr)

UNIVERSITÉ DE NANTES

Dans le cadre du déploiement du projet de Nouvelle Université à Nantes, le groupe « gouvernance et répartition des compétences » a travaillé, en février 2018, sur les instances des pôles et des composantes. Les positions exprimées lors de ces réunions ont été synthétisées dans un document accessible sur le site <http://www.nouvelleuniversite.univ-nantes.fr>.

Afin d'enrichir ces réflexions, des ateliers ouverts à tous, étudiants comme personnels, ont été organisés dans les pôles et à la présidence de l'Université. Compte tenu du contexte, il n'a pas été possible de proposer de réunion du pôle *Humanités* à ce jour.

Ce document constitue la synthèse des questions soulevées par les participants à ces ateliers. Il est porté à la connaissance des membres du groupe de travail et diffusé plus largement à l'ensemble de l'établissement.

Le groupe de travail s'emparera de ces contributions et abordera ensuite la question de la répartition des compétences entre les composantes, les pôles et le niveau « global », en mettant en œuvre le principe de subsidiarité. Il pourra alors travailler à la fois la répartition des compétences et sur les instances.

À tout moment, les personnes qui le souhaitent peuvent compléter ces échanges en contribuant via le site internet précité.

# 1. POLE DROIT-ECONOMIE-GESTION-SOCIOLOGIE (19 MARS 2018)

## Sur les composantes

- Il est souligné qu'il faut prendre en compte l'impact de la réforme sur le fonctionnement des composantes elles-mêmes, sur leurs instances et leur structuration (quelle place pour les départements ?).
  - o Sur ce point, il faut également tenir compte de la taille des composantes et de leur statut.
- La nécessité de préserver les composantes est relevée.

## Sur le pôle en général

- Les pôles devraient disposer d'une certaine liberté pour déterminer leurs modalités d'organisation.
- Le principe de solidarité entre les pôles est essentiel.

## Sur les instances du pôle

- Sur la question de savoir si les mêmes élus doivent siéger dans les conseils des composantes et des pôles, il est proposé de laisser les pôles décider.
  - o La difficulté de mobiliser les personnels et les étudiants pour siéger dans ces instances est rappelée.
  - o Si les élus ne sont pas les mêmes dans les pôles et dans les composantes, il faudra multiplier les élections, ce qui sera source de lourdeur. Il sera en outre plus difficile de « faire le lien » entre les composantes et le pôle.
  - o Au contraire, il est souligné que la présence d'élus différents dans les pôles et dans les composantes peut permettre une plus grande diversité de la représentation, peut donner « un sens », une « réalité » au pôle.
  - o Le recours à des listes « panachées » pour les élections au conseil de pôle est une solution intéressante pour permettre la représentation des composantes.
- S'agissant des élections dans les différentes instances, il faudra concevoir un « calendrier coordonné ».
- La représentation des composantes dans le pôle est une question clé.

- La question de l'avenir de la réunion des directeurs de composante est soulevée. Est évoquée la nécessité d'organiser des telles réunions au sein de chaque pôle, avec le directeur du pôle, afin d'assurer le lien entre les composantes et le pôle.
- Est soulignée l'importance de la représentation des personnels administratifs, des enseignants-chercheurs et des étudiants au sein des instances du pôles.
- Pour les élections des représentants étudiants, est relevé le risque d'une politisation plus grande des élections aux conseils de pôle, par comparaison aux élections dans les conseils de composantes.
- Est discuté l'intérêt de créer un « CAC de pôle », qui pourrait voter sur des sujets relevant aujourd'hui de la compétence de la CFVU.
  - o L'intérêt d'une plus grande proximité décision/terrain est évoqué.
  - o Il est également précisé que certaines de ces décisions pourraient relever des composantes plutôt que d'un CAC de pôle (exemple : vote des règlements de contrôle des connaissances).
- La présence de personnalités extérieures dans les instances des pôles n'est pas jugée forcément pertinente. Il sera difficile d'identifier les « bonnes personnes » pour occuper de tels sièges.
  - o En revanche, la présence de ces personnalités extérieures est jugée importante dans les composantes, notamment pour assurer le lien avec les milieux professionnels, socio-économiques.
  - o Ces personnalités extérieures pourraient être issues d'autres établissements d'enseignement supérieur.

### Sur les moyens nécessaires

- Il faudra donner aux pôles les moyens humain et matériels d'exercer les compétences déléguées.
  - o Est souligné le risque que l'on ne dispose pas du personnel suffisant pour mettre en œuvre le projet.
- Il faut prendre en compte l'impact du projet sur l'immobilier et l'usage de nos bâtiments.
  - o Si les pôles ont plus de personnels, il faudra trouver de la place pour leur permettre de travailler dans de bonnes conditions.

### Remarques générales

- Il faut veiller à ne pas créer une « couche supplémentaire ».
- Les pôles ne doivent pas devenir des « silos », sans liens les uns avec les autres.

- Il ne faut pas oublier le Centre Universitaire Départemental de la Roche-sur-Yon, qui sans être une composante, doit conserver un lien avec elles et avec les pôles.
- Des questions sont posées sur la répartition des compétences (masse salariale, gestion de la paie, révision des effectifs, détermination des capacités d'accueil, vote des règlements de contrôle des connaissances), sur la place des écoles doctorales.
- Au regard des contraintes, notamment en termes de calendrier, qui peuvent être imposées par le Ministère, est posée la question de savoir si le pôle pourra être l'interlocuteur direct du Ministère.
- Le travail sur la répartition des compétences doit conduire à s'interroger sur la place et le rôle de chacun (central, pôle, composante).

## 2. POLE SCIENCES ET TECHNOLOGIE (21 MARS 2018)

### Sur les composantes

- Est soulevée la question de l'avenir des composantes dans le cadre du projet de Nouvelle Université à Nantes. La place des départements est également abordée.
- Est débattue la pertinence de la proposition consistant à doter toutes les composantes du pôle Sciences et Technologies du statut prévu par l'article L. 713-9 du Code de l'éducation.
  - o La cohérence de cette proposition est questionnée, alors même que l'objectif est de renforcer le rôle du pôle plutôt que des composantes.
  - o Il est demandé que les étudiants et les personnels soient consultés sur une telle évolution.
- Est soulignée la nécessité de s'interroger sur la pertinence des instances des composantes au regard du fonctionnement du pôle. Une simplification du fonctionnement des composantes est évoquée.
- Il faut tenir compte de la grande diversité de fonctionnement des composantes du pôle, notamment en matière de formation et en raison du statut particulier de certaines d'entre elles (art. L. 713-9 Code édu.).

### Sur le pôle en général

- Le pôle doit apporter plus d'agilité, notamment au bénéfice de la recherche.
- Est soulevée la question de savoir si tous les pôles devront adopter le même « modèle », le même mode de fonctionnement. La nécessité de laisser une marge de liberté à chaque pôle est soulignée.

- L'impact des mutualisations pour les personnels administratifs est abordé.
- L'intérêt de doter le pôle de la qualité d'EPSCP (Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel) est discuté. Les avis sont partagés. Le risque de voir le pôle doté d'un tel statut quitter l'université est souligné. Une consultation de tous les étudiants et personnels du pôle sur ce sujet est demandée.

#### Sur les instances du pôle

- Afin d'assurer la représentation des composantes dans le pôle et une bonne circulation de l'information, les mêmes élus doivent siéger dans les conseils des composantes et du pôle.

#### Remarques générales

- Il faut veiller à ne pas créer une « couche supplémentaire », notamment pour les laboratoires de recherche. Dans cette logique, il faut aussi simplifier la « couche du haut » (les instances centrales).
- Il faut faire ressortir davantage la plus-value du projet de Nouvelle Université à Nantes.
- Les conséquences des mutualisations liées à la création du pôle pour les personnels BIATSS doivent être prises en compte.

## 3. POLE SANTE (22 MARS 2018)

#### Sur les composantes

- Est abordée la question de savoir s'il est pertinent de conserver des composantes au sein des pôles. Les avis sont partagés. Est soulignée l'importance de préserver la place de chaque discipline au sein du pôle.
- Les directeurs de composantes, élus, doivent pouvoir faire entendre leurs positions, leurs avis au sein du pôle.
- Le pôle ne doit pas être un obstacle au bon fonctionnement des composantes.

#### Sur le pôle en général

- Est soulevée la question de savoir quel sera le degré de liberté de chaque pôle s'agissant de sa structuration et de son statut juridique.

## Sur les instances du pôle

- La nécessité d'assurer une juste représentation des plus « petites » composantes dans les instances des pôles est soulignée. Elles doivent pouvoir se faire entendre et leur représentation ne doit pas dépendre de leur seule taille.
- Des craintes sont exprimées sur la mobilisation des personnels pour siéger dans les instances du pôle. Mais il est souligné que si les instances du pôle sont d'une taille raisonnable et si elles disposent d'un réel pouvoir de décision, alors les personnels et les étudiants se mobiliseront pour y siéger.
- Le conseil de pôle devrait être indépendant des composantes. En conséquence, les élus siégeant dans les conseils du pôle devraient être différents de ceux qui siègent dans les composantes. A l'opposé, il est souligné que le pôle ne doit pas être « hors-sol » par rapport aux composantes.
- S'agissant des personnalités extérieures, il est sans doute plus pertinent que les représentants des collectivités siègent dans les conseils centraux et que soient présentes dans les instances du pôle des personnes concernées directement par les sujets qui y sont abordés.

## Sur les moyens nécessaires

- Il faudra doter les pôles des moyens d'exercer les compétences qui leur seront déléguées.
- A ce jour, le pôle ne dispose des compétences techniques pour exercer certaines compétences.

## Remarques générales

- Il faut veiller à ne pas ajouter une « couche supplémentaire ». Cela passe notamment par une évolution des instances centrales mais aussi des instances des composantes.
- La question de la place de l'IFREMER dans le projet de Nouvelle Université à Nantes est soulevée.
- Des questions sont posées sur la répartition des compétences (masse salariale, révision des effectifs).
- Il est essentiel que le modèle que l'on construit fonctionne indépendamment des personnes en poste.

## 4. PRESIDENCE (23 MARS 2018)

### Sur les composantes

- Le statut particulier des composantes auxquelles s'applique l'article L. 713-9 du Code de l'éducation est souligné.

### Sur les pôles en général

- Il est relevé que certaines compétences s'inscrivent dans une logique de campus plutôt que dans une logique de pôle (ex : logistique, immobilier).
- La question du contrôle qui pourra être exercé par le « central » sur les décisions des pôles est posée.
- Il est souligné que les pôles doivent définir une stratégie afin de développer leurs ressources propres.
- Des interrogations sont formulées sur la possibilité pour un pôle de disposer de la personnalité morale et sur l'hypothèse de la création de pôles supplémentaires.
- Est abordée la question du lien entre les pôles et les écoles doctorales, certaines écoles pouvant relever de plusieurs pôles.
- Les projets stratégiques des pôles vont permettre de rendre plus concret le projet de Nouvelle Université à Nantes.

### Sur les instances

- La question de la validité juridique de décisions pouvant être prises par des CAC de pôle est posée.

### Remarques générales

- La question du rôle du « central » est soulevée. Son rôle de définition de la stratégie de l'établissement est souligné.
- L'importance des CPOM dans la relation entre le « central » et les pôles est souligné.
- Est relevée la nécessité de garantir une égalité de traitement, de préserver un principe d'équité entre les pôles, en particulier en matière de ressources humaines.
- La question des relations entre la Nouvelle Université à Nantes et l'UBL est posée.
- Les pôles devront disposer des fonctions supports pour assumer les compétences qui leur seront déléguées.